



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

gendarmes

Question écrite n° 69488

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre de la défense sur les retards de paiement de l'Etat vis-à-vis des communes propriétaires de bâtiments utilisés par la gendarmerie pour les loyers établis à ce titre. Pour de nombreuses communes, les retards sont actuellement de plus de 6 mois, créant de vraies difficultés notamment aux communes rurales dont le montant des loyers représente souvent une partie significative du budget et obligeant ces dernières à obtenir des lignes de trésorerie coûteuses ou à effectuer des emprunts pour payer leurs propres fournisseurs. C'est ainsi, par exemple, que pour la commune de Sainte-Marie-de-Cuines en Savoie où se trouve un peloton motocycliste, les retards représentent 600 000 francs sur un budget communal de 5 millions de francs équivalent à plus de 10 % de celui-ci. Au-delà des moyens que le ministère s'est engagé à mettre en oeuvre pour remédier à cette situation dans le cadre du collectif budgétaire 2001, il souhaite connaître les dispositions qui peuvent être envisagées afin que cette situation ne se reproduise pas pour les petites communes qui ne disposent, en raison même de leur taille, que de marges budgétaires réduites.

Texte de la réponse

La gendarmerie connaît effectivement des difficultés de trésorerie momentanées qui ne lui ont pas permis de régler dans les délais normaux ses engagements envers certains bailleurs. Toutefois, des crédits complémentaires viennent d'être délégués et d'autres crédits sont attendus pour permettre de payer les bailleurs sociaux concernés dans les meilleurs délais et d'honorer tous les engagements de la gendarmerie pour la gestion 2001.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69488

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 novembre 2001, page 6685

Réponse publiée le : 7 janvier 2002, page 59